

PLATE-FORME DE RAYONNAGE

STEPPER

H. de travail maxi : 2,95 m

Sécurité ★★☆☆

Norme EN 131-7 et NF 85-301 (1 et 2 marches)


**LA PLATE-FORME
DE RÉFÉRENCE
POUR LA MISE EN RAYON**

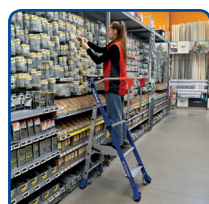
- + Offre un accès sécurisé aux rayons et une ergonomie optimale pour toutes les manipulations, des déplacements à la gestion des charges lourdes.



STEPPER 2 marches



STEPPER 4 marches


**Ergonomie
exceptionnelle**

- Pour travailler dans une position optimale, réduisant les tensions musculaires.


Protection à 360°

- Le plancher avec les plinthes et la protection collective intégrale assurent une sécurité complète de l'opérateur.


**Encombrement plié
optimal**

- Volume plié très réduit pour un stockage aisé.


Déplacements fluides

- 4 roulettes escamotables pivotantes Ø 50 mm et une largeur maîtrisée facilitent les déplacements.



STEPPER 4 marches

- Aluminium peint.
- Disponible de 1 à 4 marches.
- Tablette supérieure : 450 x 200 mm.
- Tablette intermédiaire : 400 x 200 mm (uniquement sur les modèles 3 et 4 marches).
- Plancher spacieux antidérapant : 0,40 x 0,50 m.
- Garde-corps latéraux repliables avec crochets de verrouillage.
- Marches antidérapantes de 115 mm.
- Larges patins avec forte adhérence au sol.
- Charge maxi : 150 kg.

NOTICE
D'UTILISATION

+ Existe en inox

Usage en milieu stérile
alimentaire.

Désignation	Code
Pack sols difficiles	380479

Désignation	Code	Long. replié (m)	Ht. de travail maxi (m)	Empattement au sol (m)	Largeur (m)	Poids (kg)
Stepper 1 marche	614911	1,38	2,25	0,65	0,61	11,6
Stepper 2 marches	614912	1,66	2,50	0,83	0,63	13,3
Stepper 3 marches	614913	1,87	2,70	0,93	0,69	18,5
Stepper 4 marches	614914	2,15	2,95	1,10	0,69	20,0

* Plates-formes sécurisées EMER : Equipement de Mise En Rayon. Il s'applique aux équipements de travail de hauteur de plancher maximale de 0,50 m, conçus pour être utilisés par une seule personne à la fois.